

CHEOPS

--

CONSEIL NATIONAL HANDICAP ET EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS

—

BAROMETRE D'ACTIVITE 2015 DES CAP EMPLOI

—

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES : QUELS RESULTATS POUR QUELLES PRIORITES ?

Contact presse :

Bastien RESSE
bastien.resse@comfluence.fr
01 40 07 02 04

Plus d'informations sur :

www.cheops-ops.org



QU'EST-CE QU'UN CAP EMPLOI ?

Les Cap emploi, Organismes de Placements Spécialisés (OPS), sont présents sur l'ensemble du territoire et sont au nombre de 102. **Le label Cap emploi a été créé en 2000.**

La mise en œuvre de l'activité est assurée par plus de **1200 salariés.**

Le pilotage des Cap emploi est assuré par l'Etat (la DGEFP au niveau national et les DIRECCTE au niveau régional) et les financeurs.

Ils sont financés par l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi. **Leur budget total en 2015 s'élève à 104 millions d'euros.**

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Pôle Emploi, Cap Emploi accompagne une partie des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. **(77 500 nouveaux bénéficiaires pour l'année 2015 au niveau national)**

ET CHEOPS ?

En 2014, les réseaux nationaux UNITH et Ohé Prométhée ont fusionné pour donner naissance au seul réseau CHEOPS.

CHEOPS s'appuie sur un socle de valeurs associatives et entrepreneuriales. Ses actions permanentes ont pour objet de :

- **Participer** à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Représenter** l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés labellisés Cap emploi
- **Professionnaliser** les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées

Au niveau régional, les Cap emploi se sont constitués en association CHEOPS région assurant ainsi la représentation des Cap emploi à l'échelon régional et la participation aux travaux du Service Public de l'Emploi Régional (SPER), CREFOP, SPRO ...

L'OFFRE DE SERVICES DES CAP EMPLOI

Les Cap Emploi déploient une offre de services à destination des personnes reconnues travailleurs handicapés et des employeurs privés et publics de toute taille



Un service d'évaluation diagnostic

Un service d'élaboration du projet professionnel

Un service de définition, mise en œuvre et suivi d'un projet de formation

Un service d'appui à l'accès à l'emploi

Un suivi du salarié dans l'emploi.

Ce service s'adresse aux personnes et aux employeurs :

Il peut être mobilisé lorsque **le handicap ou la situation de la personne nécessite un accompagnement particulier** pendant la période d'adaptation au poste de travail

Il est **systematiquement proposé** aux personnes et aux employeurs pour les **contrats de travail comprenant des actions d'intégration ou de formation** (contrats en alternance / contrats aidés notamment)

Un service d'information et mobilisation sur l'emploi des personnes handicapées

Un service d'appui au recrutement de personnes handicapées

LES CAP EMPLOI, ACTEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Les Cap Emploi sont également **acteurs du service public de l'emploi au même titre que pole emploi** et les missions locales (instruction SPE du 15 juillet 2014) et siègent dans les SPER (au niveau régional) et leurs déclinaisons locales.

Depuis le 1er janvier 2015, ils sont membres du Service Public Régional de l'orientation (SPRO) et du CREFOP (à travers l'instance régionale CHEOPS) les Cap Emploi ont également un rôle de prescripteurs des aides et mesures de droit commun depuis 2012 et notamment des contrats unique d'insertion (CAE/CIE) et Emplois d'Avenir (EAV – pour lesquels les cap emploi sont les seuls prescripteurs des jeunes travailleurs handicapés âgés de 26 à 30 ans)

Enfin, ils participent à la **mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 qui réforme en profondeur la formation professionnelle, sur 3 axes :**

- **le conseil en évolution professionnelle** : les cap emploi sont opérateurs du cep inscrits dans la loi – dispositif permettant à toute personne de bénéficier d'un appui dans la définition et la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle
- **le compte personnel de formation** : les cap emploi en tant qu'opérateurs du cep et accompagnant les personnes dans la mise en œuvre de leur projet de formation peuvent mobiliser à la demande de la personne ce dispositif de financement de formation rattaché à la personne
- **les périodes de mise en situation en milieu professionnelle (PMSMP)** : les cap emploi sont prescripteurs de cette mesure permettant aux personnes de valider un projet par une immersion en entreprise

LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2014

- ✓ **74 795** : placements réalisés par les Cap emploi
- ✓ **55 380** : personnes ayant trouvé un travail dans le cadre de l'accompagnement Cap emploi
- ✓ **58%** : part des placements durables (≥ 6 mois) sur l'ensemble des insertions réalisées
- ✓ **20 561** : Formations qualifiantes et professionnalisantes mises en œuvre par les Cap emploi
- ✓ **178 880** : personnes accompagnées (soit seulement 30% des personnes reconnues travailleurs handicapés inscrites à Pôle emploi) soit une augmentation de 13% en 3 ans.
- ✓ **93 207** : employeurs ayant bénéficié des services Cap emploi

LES 5 ENGAGEMENTS DE CHEOPS

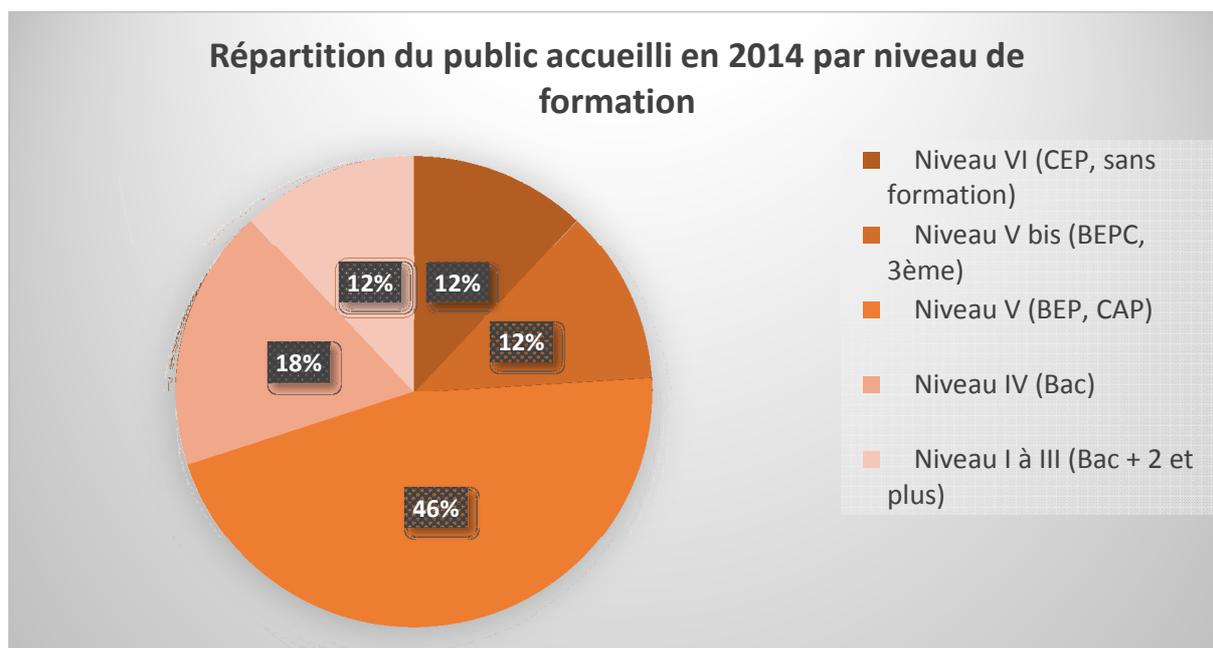
→ Engagement n°1 :

Les Cap emploi accompagnent toutes les personnes handicapées, quelque soit leur degré d'éloignement à l'emploi.

En plus de leur handicap, **les personnes accompagnées par Cap emploi cumulent souvent plusieurs freins :**

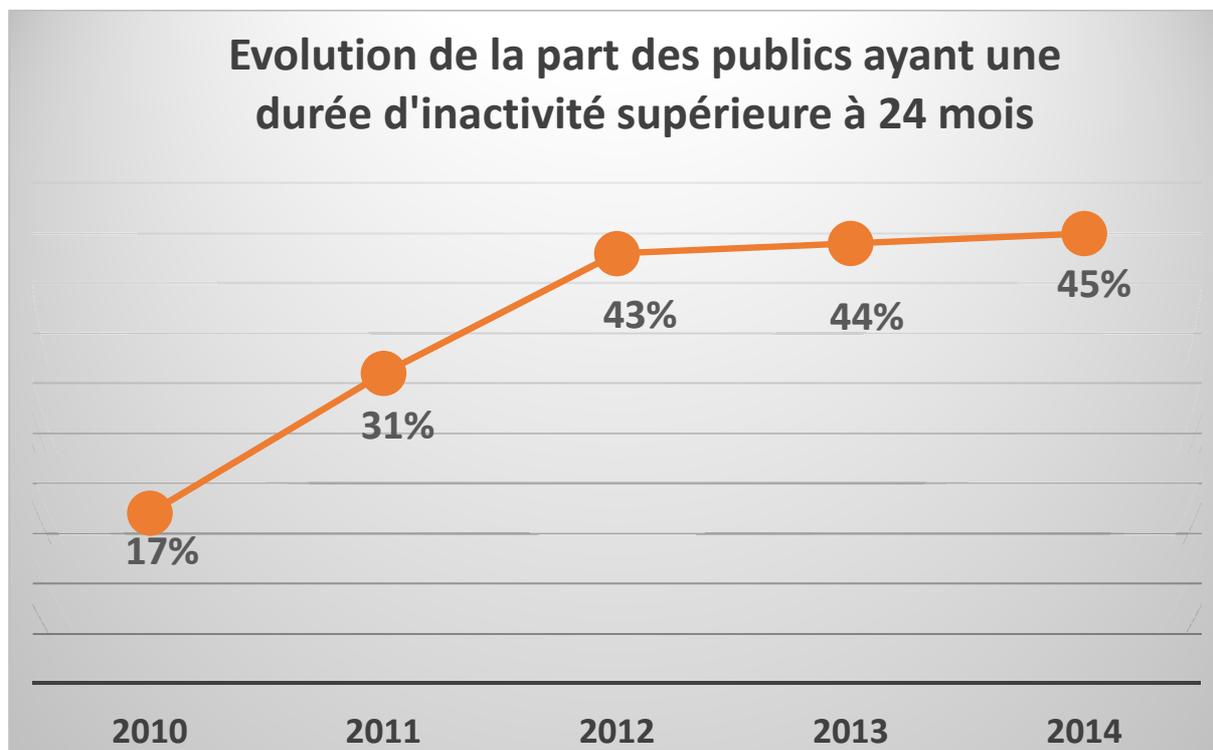
- **Le niveau de qualification**

Un public de faible niveau de qualification : 70 % du public accueilli en 2014 avec un niveau de formation équivalent au BEP / CAP, au CEP ou au BEPC.



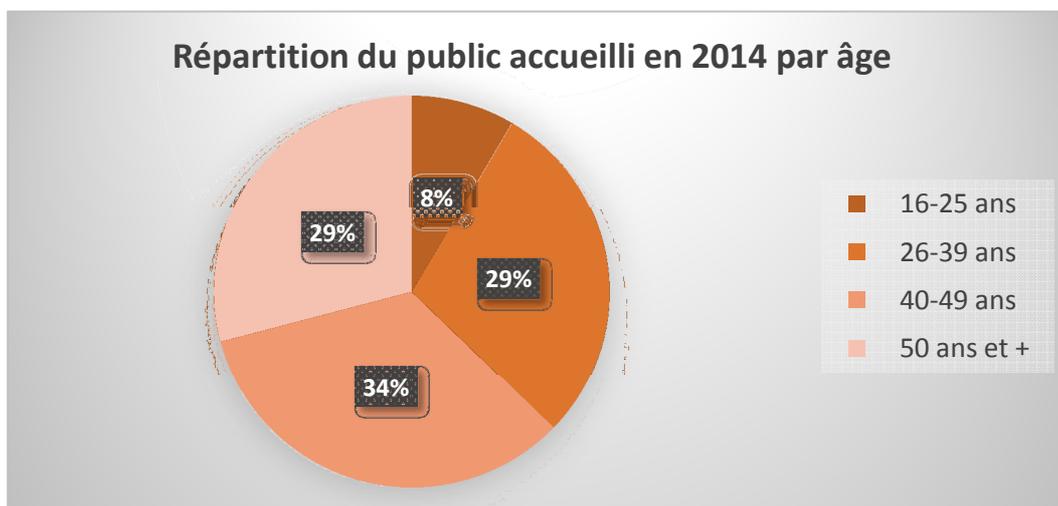
- **La durée d'inactivité**

Une durée d'inactivité au démarrage de l'accompagnement toujours plus importante.



- **L'âge**

Un public sénior : 29 % du public pris en charge âgé de 50 ans ou plus contre 8% de public jeune.



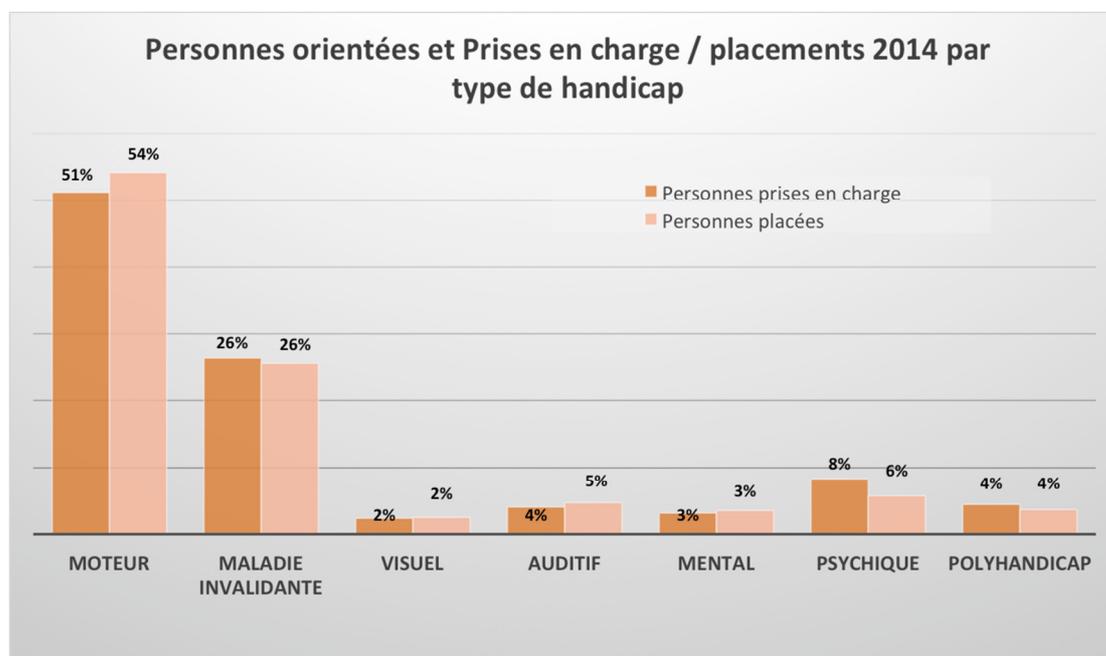
Un recours important aux mesures de droit commun et spécifiques en direction des publics les plus éloignés de l'emploi (notamment bénéficiaires des minimas sociaux ASS, RSA et AAH):

Données 2014	
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)	16 172
Contrat Initiative Emploi (CIE)	2 677
Emploi d'avenir (EAV)	2 030
Insertion par l'Activité Economique (IAE)	967

→ Engagement n°2 :

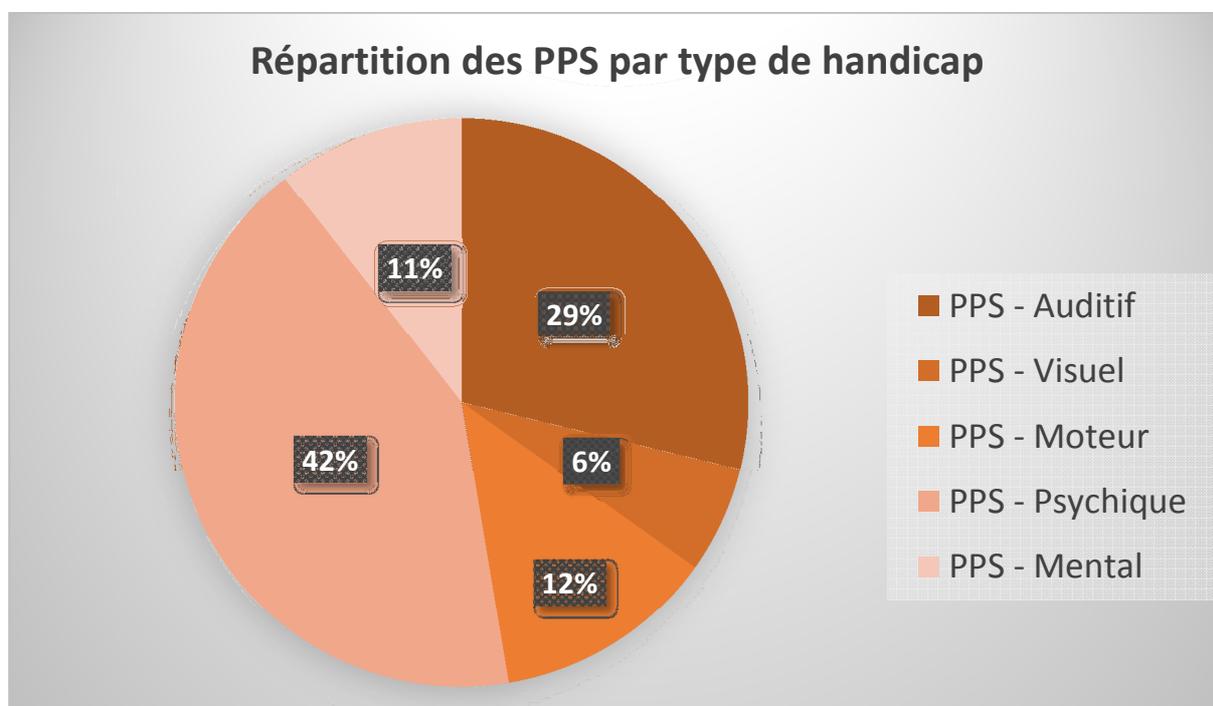
Les Cap emploi accompagnent tous les publics handicapés, quelque soit le type et leur degré de handicap.

Une mise en œuvre des dispositifs spécifiques à l'insertion professionnelle des BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) en lien avec le handicap :



Données 2014	
Prestations Ponctuelles Spécifiques	14 511
Aide à l' Insertion Professionnelle * (AIP)	5282
Insertions en Entreprises Adaptées (EA)	3602
Prestations en entreprise (tutorat, EPAAST ...)	827
Appui social dont SAMSAH / SAVS	721

Une mobilisation significative des aides à la compensation du handicap, à hauteur de **16 059 aides mobilisées en 2014**, notamment sur des Prestations Ponctuelles Spécifiques en fonction du handicap (PPS) :



→ Engagement n°3 :**Les Cap emploi développent une stratégie proactive vers les employeurs privés et publics.**

Les Cap emploi ont accompagné **93207** employeurs en 2014 dont **16% d'employeurs publics**. Ce volume d'employeurs accompagnés a progressé de 9% en un an.

❖ FOCUS :**Le service information et mobilisation sur l'emploi des personnes handicapées :**

Ce service est en lien direct avec les plans d'actions développés par les Cap emploi en direction des employeurs (prospection ciblée, petits déjeuners entreprises, organisation d'événementiels, ...)

En 2014 :

- ✓ **46 779** employeurs ont bénéficié de ce service
- ✓ **37%** des services Cap emploi sont des services d'information et de mobilisation.

❖ FOCUS :**Le service appui au recrutement de personnes handicapées :**

Ce service est basé sur l'intermédiation active, l'appui et le soutien technique aux employeurs, la sensibilisation des équipes de travail au handicap et la consolidation de l'emploi.

En 2014 :

- ✓ **79233** employeurs ont bénéficié de ce service
- ✓ **41 388** offres d'emploi ont été recueillies et traitées.

La proactivité des Cap emploi se traduit également par la mise en œuvre de son offre de services auprès de nouveaux employeurs (**36% de nouvelles entreprises privées** et **30% de nouveaux employeurs publics** accompagnés en 2014).

En 2014, le nombre d'interventions sur site a été de **47820** dont 17% auprès des employeurs publics. Ces visites en entreprises sont proposées systématiquement aux nouveaux employeurs et dans le cadre d'un recrutement afin que le Cap emploi puisse identifier le poste et les contre-indications liées. Le Cap emploi peut également intervenir en entreprise dans le cadre de l'appui technique et administratif dans la mise en place du contrat de travail.

88% des employeurs ayant eu recours aux Cap emploi se disent satisfaits des services rendus.

La satisfaction des employeurs est liée à :

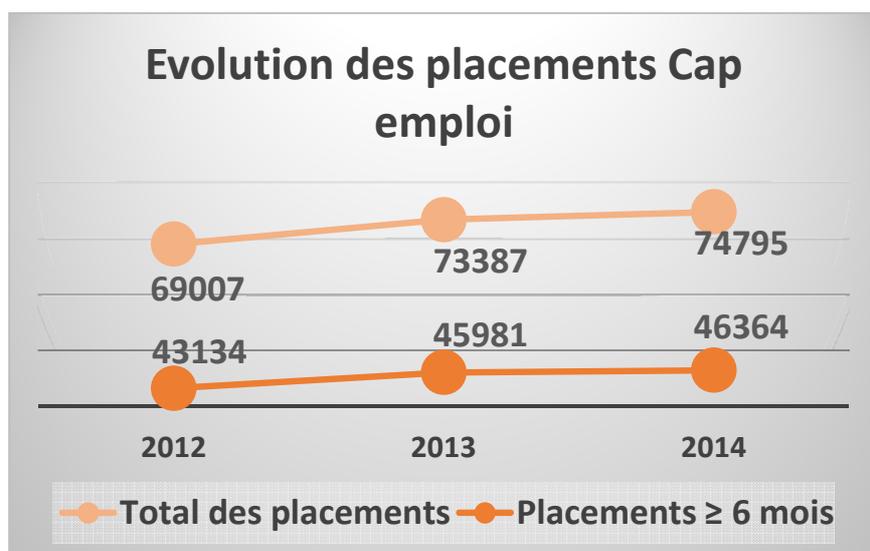
- La **rapidité** avec laquelle le conseiller répond aux besoin d'informations, ou d'aide (les Cap emploi répondent aux sollicitations des employeurs dans un délai de 48 heures en moyenne et conviennent avec l'employeur des modalités et délais de mise en place des actions)
- La **qualité de l'information fournie par le conseiller.**

(données issues de l'enquête TNS SOFRES menée en 2014)

→ Engagement n°4 :

Les Cap emploi accompagnent les personnes handicapées tout au long de leur parcours.

La hausse des placements réalisés par les Cap emploi en 2013 se poursuit en 2014, et notamment sur les placements durables de 6 mois et plus, malgré un contexte économique dégradé.

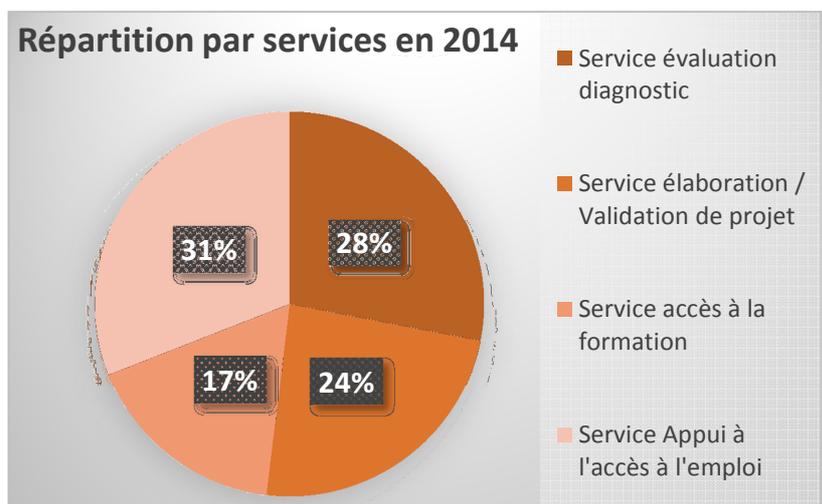


Cette augmentation concerne également les CDI (+ 2% en un an) et les créations d'activité (+ 5% en un an)

Les Cap emploi sont aussi des **Organismes d'accompagnement spécialisés**.

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins un service en 2014 est de **261 839**.

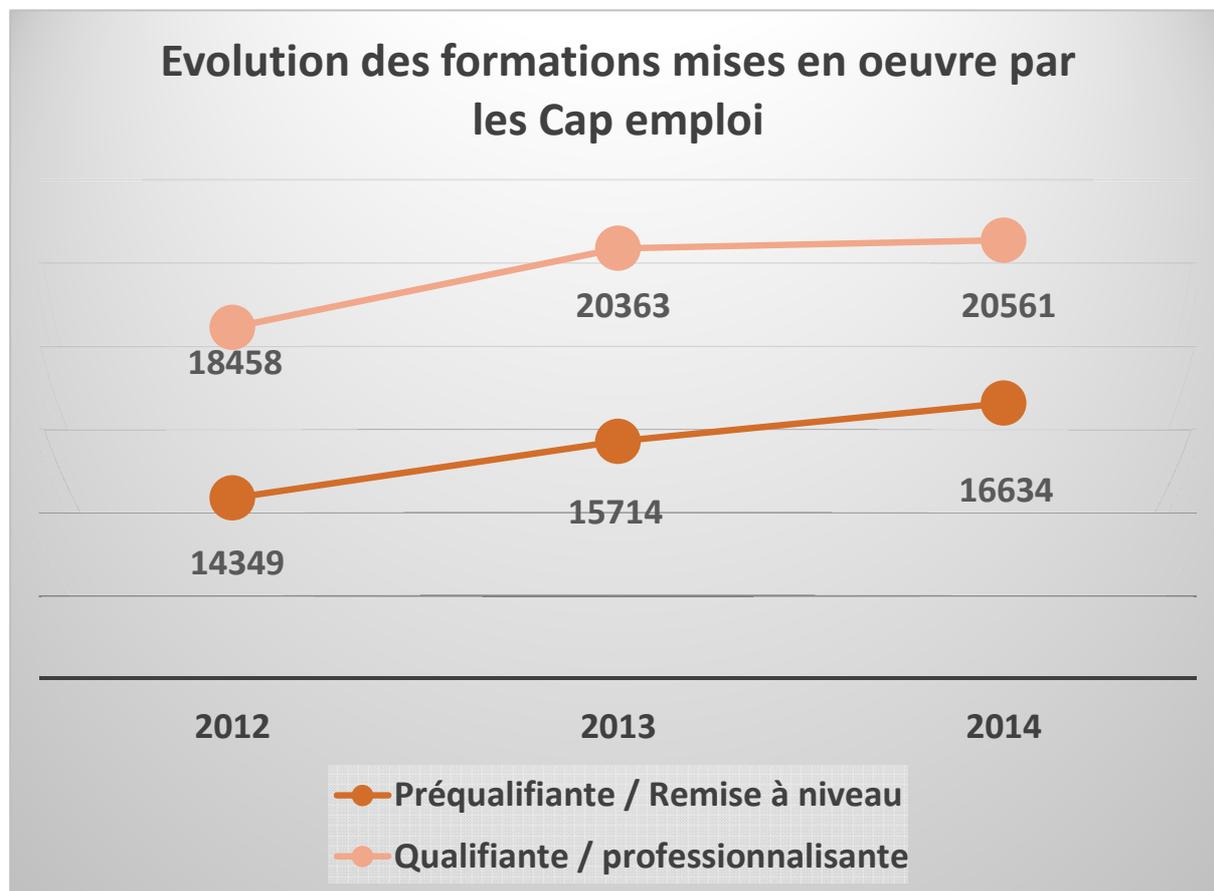
La mobilisation des aides et des mesures représente une des plus-values du réseau d'experts que sont les Cap emploi.



Services mobilisés en 2014 :

114 903 services évaluation – diagnostic
97 777 services élaboration / validation de projet professionnel
70 142 services accès à la formation
126 849 services appui à l'accès à l'emploi

La formation : une réponse aux besoins de montée en qualification du public et aux besoins de compétences des employeurs



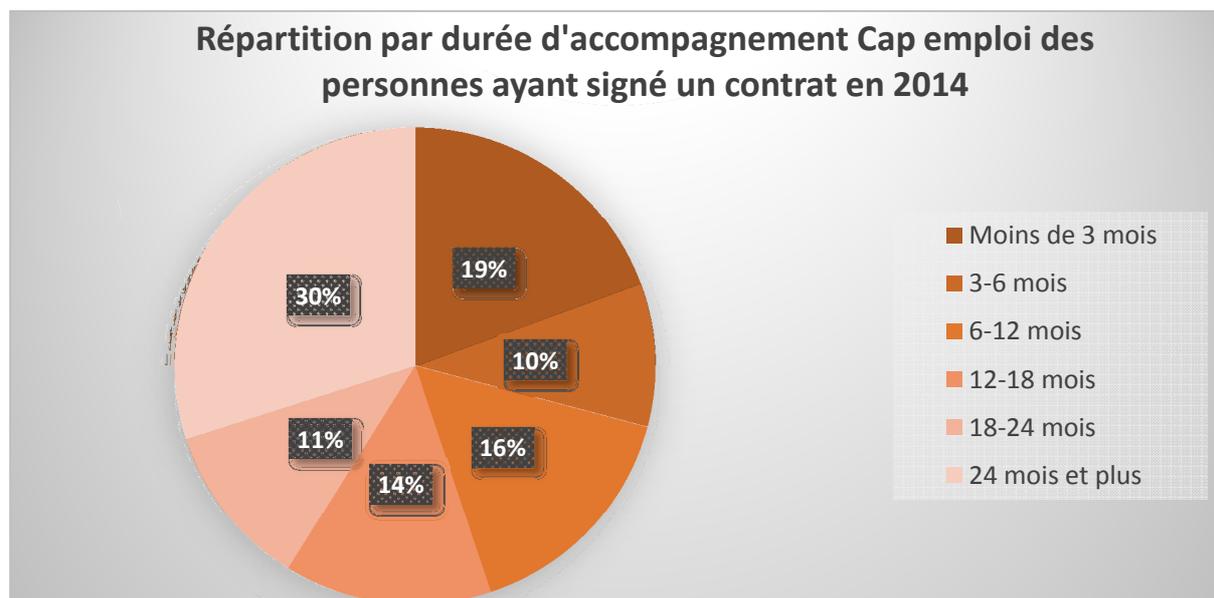
Les moyens mobilisés par les Cap emploi durant l'accompagnement sont variés et recouvrent aussi bien le travail sur le projet professionnel, les formations, les prestations emploi (internes et externes), les prestations et aides à la compensation du handicap

Données 2014	
Prestations projet professionnel ou de formation	22 876
Prestations emploi	23 777 dont 71% développées en interne Cap emploi
Bilan, évaluation	18 072

L'aide ponctuelle à l'emploi permet de lever les difficultés financières susceptibles de constituer des obstacles à l'avancement des projets des personnes handicapées compte tenu de la précarité de leur situation.

En 2014, 12 592 EPAPE (Enveloppes personnalisées d'aide ponctuelle à l'emploi) ont été mobilisées par les Cap emploi

L'accompagnement n'a pas de durée limitée mais tend à s'allonger compte tenu de l'éloignement de l'emploi du public accueilli.



Les actions du Cap emploi se poursuivent **au-delà du placement** à travers la mobilisation du **service de suivi du salarié en emploi** qui permet un accompagnement de la personne et de l'employeur adapté aux besoins (relatifs à la compensation du handicap, à la mise en œuvre d'une formation).

Sa durée est définie en fonction des besoins de la personne, de l'employeur et de la nature du contrat de travail.

En 2014, **16 220** personnes et **11 497** employeurs ont bénéficié de ce service (un employeur pouvant recruter plusieurs candidats Cap emploi).

→ Engagement n°5 :
Cap emploi s'appuie sur son réseau de partenaires.

*Partenariat avec le Service Public de
l'Emploi*



*Partenariat avec les Fonds pour l'insertion
professionnelle des personnes handicapées
et leurs partenaires services*



Partenariats conventionnels



Partenariats avec les acteurs du handicap



Partenariats avec les acteurs de la santé au travail et du champ médico-social



**Les services de
santé
au travail**

Partenariats avec les représentants du monde économique

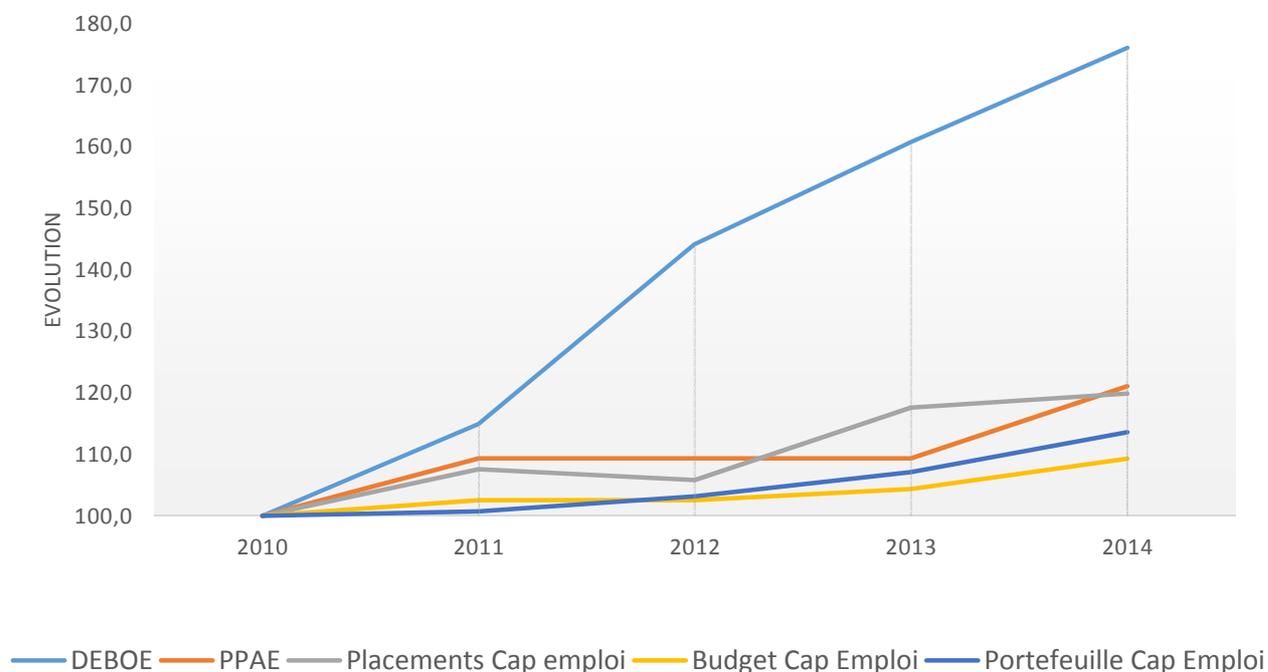


Les grandes tendances 2014, le bilan et les enseignements

- **98% des associations gestionnaires Cap emploi ont rejoint le réseau Cheops,**
- **Les associations ont dorénavant un seul réseau les représentant: Cheops,**
- **Une très grande satisfaction et de grands remerciements aux équipes qui œuvrent quotidiennement sur le terrain compte tenu :**
 - **des résultats obtenus**
 - **du reconversionnement de 100% des Cap emploi audités**

2015 : il reste beaucoup à faire

EVOLUTION DEBOE-PPAE-PLACEMENTS- BUDGET- PORTEFEUILLE



DEBOE : Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

LES PRIORITES & AXES DE TRAVAIL 2015

Faire de l'emploi des personnes handicapées une priorité politique :

- Prioriser l'emploi direct,
- Favoriser le développement de l'alternance,
- Garantir l'accès des personnes handicapées à la qualification.

Accompagner le développement de l'activité des Cap emploi :

- Dans le champ de l'appropriation et de la mise en œuvre des nouvelles mesures en lien avec la loi du 5 mars 2014 : CEP, CPF, PMSMP,
- Dans le champ des responsabilités nouvelles d'acteur spécialisé du service public de l'emploi,
- Dans la mise en œuvre et le développement de la complémentarité des offres de service Pôle Emploi/Cap emploi.

Renforcer la structuration des associations régionales CHEOPS :

- Prendre toute leur place dans les nouvelles organisations régionales,
- Etre Acteur politique et Expert technique,
- Devenir un outil de développement territorial.

Contact presse :

Bastien RESSE
bastien.resse@comfluence.fr
01 40 07 02 04



Plus d'informations sur :

www.cheops-ops.org